

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX CRITÈRES DE BONNE PRATIQUE POUR RENFORCER LA MISE EN ŒUVRE DE LA PRIORITÉ 4 DE L'EER

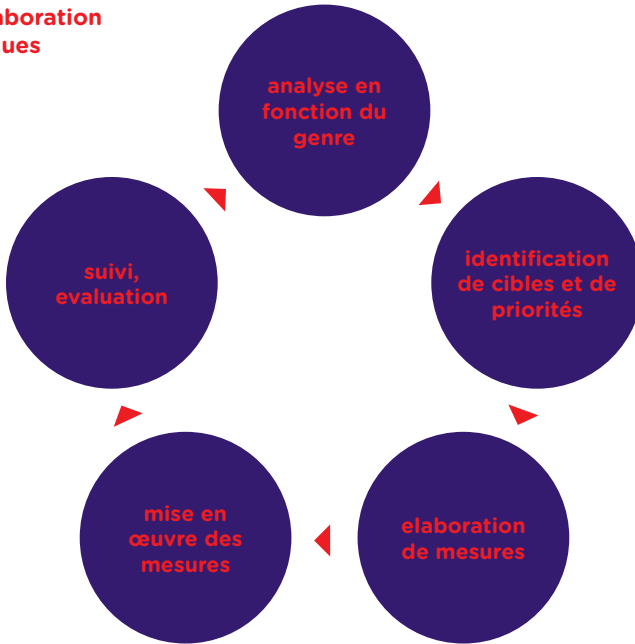
L'un des objectifs du projet GENDERACTION est de soutenir la mise en œuvre des feuilles de route nationales de l'EER. Ceci inclut l'élaboration de nouvelles politiques ainsi que l'avancée des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes dans la R&I existantes. Pour soutenir cette démarche, GENDERACTION a développé des « critères de bonne pratique » spécifiques qui peuvent être employés pour évaluer les feuilles de route nationales de l'EER et les différentes politiques d'égalité entre les femmes et les hommes. Les critères de bonne pratique présentés dans cette Note d'orientation servent de point de départ à la réflexion sur les politiques et mesures nationales pour l'égalité femmes-hommes. Ils soutiennent également les efforts déployés au niveau national pour renforcer l'efficacité et l'efficacités des politiques existantes en la matière. L'application des critères de bonne pratique sera illustrée à travers un exemple autrichien.

L'égalité femmes-hommes dans la science et la recherche

Dans le cadre des **feuilles de route de l'EER**, les États membres de l'UE sont tenus de formuler et de mettre en œuvre des mesures pour la réalisation d'un Espace européen de la recherche commun. Au titre de la priorité 4 de la feuille de route de l'EER, des mesures doivent être appliquées

pour promouvoir l'égalité femmes-hommes ou mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre dans la science et la recherche. La feuille de route de l'EER formule **trois objectifs centraux en matière d'égalité femmes-hommes** : 1) l'égalité d'accès des femmes et des hommes à tous les domaines et niveaux hiérarchiques de la science et de la recherche, 2) l'élimination des obstacles structurels à la carrière des

Cycle d'élaboration des politiques complet



femmes et l'augmentation du pourcentage de femmes dans la prise de décision et 3) l'intégration de la dimension de genre dans le contenu de la recherche et l'enseignement.

Les pays de l'EER ont mis en œuvre une centaine de politiques et de mesures dans le cadre des plans d'action nationaux (PAN). Ils couvrent une variété d'approches diverses, poursuivent des objectifs différents et s'adressent à des groupes cibles variés. Bien que des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes soient en place dans un certain nombre de pays, les progrès vers l'égalité femmes-hommes demeurent trop lents, ce qui témoigne de la nécessité de renforcer les initiatives. Pour évaluer les politiques ainsi que les besoins potentiels pour leur nouveau développement, des critères de bonne pratique ont été élaborés par GENDERACTION.

Les critères des politiques ou mesures de bonne pratique sont présentés ci-après. Ils seront suivis par des exemples d'application des critères en se référant à des exemples concrets.

Les critères de bonne pratique

L'élaboration et la mise en œuvre de mesures d'égalité dans la science et la recherche doivent s'inscrire dans un **cycle politique** complet (May, Wildavsky 1978 ; Bergmann, Pimminger 2004). L'Autriche a suivi cette approche et a formulé des objectifs ainsi que des priorités politiques en matière d'égalité femmes-hommes sur la base d'une analyse du *statu quo* relatif à ce sujet (analyse de genre). Les étapes suivantes ont consisté à concevoir des mesures pour atteindre les objectifs souhaités et les mettre en œuvre. La mise en œuvre de ces mesures a fait l'objet d'un suivi constant.

Dans l'idéal, le suivi doit s'accompagner d'une évaluation des mesures, soit au cours de ces mesures, afin d'identifier les points de départ d'un nouveau développement des mesures, soit après, afin de mesurer leur efficacité.

Plus particulièrement, dans GENDERACTION, les **critères de bonne pratique** suivants ont été identifiés comme des mesures pour l'égalité de genre. Conformément à ces critères, les mesures doivent :

- se baser sur une analyse empirique des problèmes (**analyse de genre**)
- aborder explicitement au moins un des trois **objectifs de la politique d'égalité**
- formuler **des objectifs et définir des groupes cibles précis**
- se fonder sur une **théorie de programme** explicite (c'est-à-dire un ensemble d'hypothèses sur le pourquoi et le comment d'une mesure permettant d'atteindre sa cible et son groupe cible)
- **impliquer les groupes de participant-es concernés** dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures
- bénéficier de **ressources** humaines et financières suffisantes
- aboutir à des **résultats significatifs et durables**
- contenir une **stratégie de diffusion et de communication** (c'est-à-dire qu'un retour d'information est donné sur les activités, les résultats et les défis à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation)
- être soumis à un **suivi**, sur la base duquel un retour d'information sur la mise en œuvre des mesures est donné à intervalles réguliers
- et **être évaluées**

Ces critères de bonne pratique peuvent être utilisés par toutes les personnes participant à la conceptualisation et à la mise en œuvre des mesures pour réfléchir aux mesures existantes et identifier les points

de départ possibles pour leur nouveau développement.

Application des critères de bonne pratique à un exemple concret - l'accord de performance

Cette section décrit les possibilités d'application de ces critères en utilisant l'exemple de l'accord de performance autrichien 2019-2021 conclu avec les universités publiques. Une réflexion du document se référant aux critères (la « vérification des critères ») indique les points à améliorer. Le résultat de cette réflexion sera utilisé pour définir les nouvelles mesures que le ministère fédéral, en collaboration avec les universités, entend prendre pour renforcer l'efficacité de la politique et des mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Le ministère fédéral autrichien de l'Éducation, des Sciences et de la Recherche négocie des accords de performance pour une période de trois ans avec l'ensemble des 22 universités publiques. Ces accords consignent les objectifs et les initiatives pertinents (dans ce cas en matière d'égalité femmes-hommes) pour chaque organisation. Pour une orientation axée sur le contenu, le ministère fédéral fournit au préalable aux universités un exemple d'accord de performance (outil de travail), basé sur le plan de développement national autrichien pour les universités publiques (2019-2024). Dans cet exemple, les domaines à couvrir sont établis, notamment les objectifs sociaux.

Tout au long du processus de négociation de l'accord de performance, il est essentiel de s'assurer que les critères de bonne pratique sont respectés. La réflexion du ministère fédéral sur l'instrument « accord de performance », basée sur les critères de bonne pratique, est exposée ci-dessous. Elle permet d'identifier les domaines où un nouveau développement est requis.

Aspects positifs de la réflexion : les critères de « bonne pratique » sont déjà remplis

- Les spécifications des ministères sont fondées sur des éléments concrets ; par exemple, pour la première fois, les objectifs concernant l'augmentation du pourcentage de femmes dans les chaires et en voie de titularisation (modèle en cascade) ont été spécifiés en fonction de la part de femmes occupant des postes scientifiques (potentiels), et comprennent des mesures coordonnées
- Les objectifs et les cibles correspondent à au moins un des trois principaux aspects des objectifs en matière d'égalité femmes-hommes (représentation, structure/processus, contenu dans la recherche et l'enseignement)
- Les acteur/trices universitaires sont impliqués dans les négociations (coordination entre le ministère fédéral et les universités) : un processus de communication entre le ministère fédéral et les universités a été établi sous la forme de conversations guidées (4 à 5 séances par période)
- La réalisation des objectifs est suivie par un rapport annuel sur la capacité intellectuelle des universités, qui contient également des indicateurs et des explications sur l'égalité femmes-hommes, par exemple les indicateurs de représentation des femmes et des hommes dans les procédures de nomination des professeur-es titulaires.

Besoins d'amélioration identifiés : des critères pas encore assez bien établis

Lors de la réflexion sur l'instrument que sont les accords de performance, plusieurs aspects problématiques sont apparus et nécessitent un approfondissement.

Utiliser des critères de bonnes pratiques pour la réflexion et le développement (ultérieur) des politiques d'égalité femmes-hommes.

- Le ministère fédéral a trop peu de connaissances sur la conception et la qualité des mesures pour l'égalité femmes-hommes dans les universités (par exemple sur quels concepts d'égalité femmes-hommes les mesures sont basées) pour évaluer la théorie sous-jacente du programme
- Le ministère fédéral est trop peu informé sur l'utilisation des ressources lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des mesures en raison de la budgétisation très agrégée. Il n'est donc pas possible d'évaluer les ressources financières et en personnel prévues pour la mise en œuvre des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes.
- Le ministère fédéral en sait trop peu sur les effets et la durabilité des interventions en matière d'égalité femmes-hommes car l'évaluation des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes au niveau universitaire ne constitue pas encore une procédure standard. Seules quelques universités procèdent à des évaluations afin de continuer à développer les mesures au cours de la période suivante.

Ces lacunes en matière d'évaluation empêchent le ministère fédéral de discuter de

l'efficacité des mesures/programmes et de stimuler leur nouveau développement pour améliorer les performances avec les différentes universités. Ces lacunes rendent également plus difficile l'identification des « projets phares » qui devraient être présentés au grand public et aux autres établissements d'enseignement supérieur à titre d'exemple.

En 2018, le ministère fédéral a d'abord élaboré une brochure contenant une présentation comparative du statu quo de l'égalité femmes-hommes dans les universités, et a mis en évidence des exemples de bonnes pratiques dans ces universités. Les retours d'information montrent que les universités peuvent être motivées par la visualisation de leurs performances.

Conclusions et recommandations

Pour renforcer l'efficacité des mesures pour l'égalité femmes-hommes dans les accords de performance et pour soutenir un processus de réflexion sur les mesures existantes et prévues en la matière, le ministère fédéral adopte les stratégies suivantes :

- **Diffusion** – distribution, discussion et identification des domaines d'application des « critères de bonne pratique » dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (par exemple le ministère fédéral de l'Éducation, des Sciences et de la Recherche a utilisé ces critères pour une réflexion interne sur les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes, et les a introduits dans un contexte politique plus large par le biais de réunions de réseau avec les universités, l'Académie des sciences autrichienne et l'Institut des sciences et des technologies d'Autriche)
- **Réflexion** – les institutions doivent réfléchir aux mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes existantes sur la base de critères explicites afin de déterminer comment les développer au mieux en vue d'une plus grande efficacité.

- **Interaction** – organisation d'un échange d'expériences entre les établissements d'enseignement supérieur (création d'une communauté de pratique), par exemple par le biais d'ateliers animés (« nul besoin de réinventer la roue »)
- **Identifier les « projets phares » et les rendre visibles** – boîte à outils contenant de nombreux exemples de bonnes pratiques créée par GENDERPLATTFORM constitue une bonne source de connaissances.¹

¹ | La GENDERPLATTFORM est une association d'organisations qui, conformément à la loi sur les universités, sont chargées dans les universités autrichiennes de coordonner l'égalité, la promotion des femmes, ainsi que la recherche sur le genre et son enseignement. La boîte à outils GENDERPLATTFORM présente toute une série de stratégies, programmes, initiatives et projets qui ont été développés et mis en œuvre dans les universités autrichiennes dans le domaine de l'égalité. Cette boîte à outils est disponible en ligne à l'adresse : www.genderplattform.at. Actuellement, celle-ci n'est disponible qu'en allemand. Une version en anglais sera disponible très prochainement.

Références

Bergmann, Nadja; Pimminger, Irene (2004) *Praxishandbuch Gender Mainstreaming. Konzept, Umsetzung, Erfahrungen*. Wien: L&R Sozialforschung.

BMBWF (2018) *Gleichstellung in Wissenschaft und Forschung*. Wien.

European Commission (2019) *European Research Area. Progress Report 2018*. Brussels.

GENDERACTION Horizon 2020 Project 741466 (2018) *Report on national roadmaps and mechanisms in ERA priority 4*.

May, Judith V.; Wildavsky, Aaron B. (eds.) (1978) *The Policy Cycle*. Beverly Hills/London: Sage.

Annexe : informations générales relatives au contexte du PAN autrichien

En Autriche, de nombreuses politiques d'égalité entre les femmes et les hommes ont été élaborées au cours de ces dernières années. Concrètement, il s'agit d'instruments combinant des objectifs d'égalité femmes-hommes formulés en termes juridiques et une mise en œuvre décentralisée.

Ces instruments comprennent des accords de performance, avec lesquels des objectifs et des mesures spécifiques pour l'égalité femmes-hommes ont été convenus entre le BMBWF, les universités et les instituts de recherche.

Dans le cadre de la feuille de route de l'EER, l'Autriche a regroupé les activités politiques existantes en matière d'égalité femmes-hommes et institutionnalisé la collaboration entre les différents départements dans les domaines de la science et de la recherche (par exemple par le biais des tables rondes de l'EER). Si l'on compare les feuilles de route de l'EER, l'Autriche figure parmi les pays qui ont formulé un ensemble complet de mesures pour l'égalité femmes-hommes répondant aux trois objectifs de l'EER en matière d'égalité et qui ont prévu des étapes spécifiques pour leur mise en œuvre (voir GENDERACTION 2018). Toutefois, malgré l'existence d'un ensemble complet de politiques, les inégalités femmes-hommes sont très lentes à réduire (CE 2019). Le rapport actuel sur les progrès de l'EER classe l'Autriche dans le groupe des pays dont les progrès dans le domaine de l'égalité femmes-hommes sont inférieurs à la moyenne. Il est donc nécessaire de poursuivre le développement et le renforcement de la mise en œuvre des mesures actuelles.

Prenez contact avec nous :

www.genderaction.eu
info@genderaction.eu
[@GENDERACTION_EU](https://twitter.com/GENDERACTION_EU)



Ce projet est financé par le programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 741466.

Avertissement : les avis et opinions exprimés dans ce document sont uniquement ceux du projet et non ceux de la Commission européenne.